

Note d'information

Objet : Annonce du ministère de l'Éducation sur les programmes concernant l'autisme, le 11 mars 2019

À : Laura Walton, Darcie McEathron, Michel Revelin, Mary Unan, Ann Lennarson, Joe Matasic, Archana Rampure

De : Dan Crow

Le lundi 11 mars, la ministre de l'Éducation a fait une annonce concernant le soutien aux élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA). De toute évidence, il s'agit là d'une tentative visant à régler les problèmes persistants auxquels le gouvernement fait face en matière de soutien aux étudiants atteints de TSA. Cette annonce promet de :

- Financer intégralement la formation des enseignants menant à une qualification additionnelle spécifique au TSA (jusqu'à un million de dollars).
- Doubler le financement alloué au *Geneva Centre for Autism* (d'un million à deux millions de dollars) pour la formation des éducateurs en ligne.
- Poursuivre le financement de l'éducation spécialisée pour les compétences comportementales et le soutien aux élèves.
- Élargir le Programme d'acquisition de compétences parascolaire pour les élèves atteints de troubles du spectre autistique, en étendant le financement à l'ensemble des 72 conseils scolaires.
- Soutenir la transition des élèves vers des écoles dotées de fournisseurs responsables des services en autisme.
- Accorder des fonds aux conseils scolaires pour chaque nouvel élève atteint de TSA qui intègre le système pour le reste de l'année scolaire de 2018-2019, 12 300 \$ en moyenne.

Trop peu du nouveau financement de perfectionnement des compétences est alloué aux aides-enseignants qui soutiennent quotidiennement les élèves atteints de TSA. Un million de dollars supplémentaires pour la formation en ligne ne comblera pas les besoins des membres du SCFP et, par conséquent, ne comblera pas ceux des élèves. Les documents du ministère montrent que le financement existant pour la formation dispensée par le *Geneva Centre* offre des possibilités à 2 200 éducateurs. Doubler cela ne donnera des occasions qu'à un total de 4 400, soit environ 18 % de tous les A.-E. de la province (sur la base du nombre d'ETP). Si cette somme est également destinée aux enseignants, comme le précisent les documents du ministère, le nombre d'A.-E. pouvant se prévaloir de la formation sera réduit.

Les documents du ministère indiquent que l'allocation au titre du volet Expertise comportementale (VEC) s'élèvera à 15,2 millions de dollars en 2018-2019. Cet argent sert à

recruter du personnel des conseils scolaires spécialisé dans l'analyse comportementale appliquée (ACA). Ce n'est pas de l'argent neuf. Il a été annoncé dans le cadre des SBE de 2018-2019. Le ministère affirme que cette somme sera maintenue en 2019-2020. Toutefois, si le montant reste le même, comme le laisse entendre le communiqué, il n'y a pas de place pour l'inflation ou une hausse salariale. La valeur réelle du VEC diminuera donc au cours de la prochaine année scolaire.

Le Programme d'acquisition de compétences parascolaire a été lancé sous le gouvernement précédent et s'inscrivait dans le cadre du financement d'Autres programmes d'enseignement (APE). En 2018-2019, il avait été fixé à 3,3 millions de dollars pour soutenir 39 conseils scolaires. Le communiqué du gouvernement conservateur indique qu'il y investira 6,1 millions de dollars afin de l'étendre à l'ensemble des 72 conseils scolaires.

Dans le cadre de la transition vers les écoles qui aura lieu après le 1^{er} avril (c.-à-d., après la perte d'autres soutiens pour les enfants atteints de TSA), le ministère s'est engagé à fournir une aide moyenne de 12 300 \$ par élève inscrit avant la fin de l'année. Les documents explicatifs indiquent que le ministère « étend la date de comptage des élèves », c'est-à-dire qu'ils sont traités comme s'ils s'étaient inscrits en septembre aux fins du calcul des SBE des conseils scolaires. La somme de 12 300 \$ correspond à peu près aux dépenses moyenne par élève, en Ontario. Bien que cela semble être un montant important pour une période de trois mois d'avril à juin, il sera (plus ou moins) identique à 12 300 \$ pour toute l'année scolaire de 2019-2020. C'est-à-dire qu'il s'engage uniquement à financer les nouveaux élèves atteints de TSA de la même manière qu'il finance tous les autres étudiants en Ontario.

Lors de la conférence de presse, la ministre a également fait valoir que le financement de l'éducation spécialisée dépasserait trois milliards de dollars pour l'année scolaire de 2019-2020. La Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté pour 2018-2019 excède déjà trois milliards de dollars. Il n'est pas du tout évident qu'il y aura une augmentation substantielle de la prise en charge l'année prochaine. Sans fonds supplémentaires, il s'agira réellement d'une réduction du financement car l'inflation et les augmentations de salaire des travailleurs de l'éducation feront en sorte que trois milliards de dollars ne vaudront pas autant l'année prochaine que cette année. En outre, une évaluation de ce montant ne peut être réalisée que dans le cadre du financement total des SBE.

Dans l'ensemble, cette annonce ne contient que 4,8 millions de dollars de nouveau fonds. Deux millions de dollars seront consacrés à la formation et la plupart de cette somme sera allouée aux enseignants. Ce montant ne peut financer qu'une petite minorité d'éducateurs dans les conseils scolaires ontariens. Les 2,8 millions de dollars restants proviennent du Programme d'acquisition de compétences parascolaire. Ces 4,8 millions de dollars représentent 0,16 % de la Subvention pour l'éducation de l'enfance en difficulté et moins de 0,02 % des dépenses totales des SBE.